



**VILLE DU NEUBOURG - EURE**  
**Conseil Municipal**  
**Séance du 23 novembre 2015**

Le vingt-trois novembre deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

**Date de la séance** : 23 novembre 2015

**Date de convocation** : 16 novembre 2015

**Nombre de conseillers en exercice** : 27

**Nombre de présents** : 23

**Nombre de votants** : 27

**Présents :**

Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, maire adjoints, M. Francis DAVOUST, M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Gilles BARBIER, M. Hervé VANDERMEERSCH, Mme Christelle DEGLOS, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU, M. Claude PASQUIER, Mme Christel BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL, M. Edouard DETAILLE.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Benoit PENET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN  
Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER  
Mme Stéphanie MONSÉRÉ pouvoir à M. Francis DURAND  
M. Benjamin MAUGY pouvoir à Mme Christel BERNARD

**Secrétaires de séance :**

Mme Anita LE MERRER et Mme Brigitte LOPEZ

-----

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes : Années 2009 et suivantes

**FINANCES**

- Décision Modification N°3 du Budget Commune 2015
- Remboursement d'une facture réglée par un élu

**ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - SPORTS**

*Compte-rendu de la réunion de commission du 9 novembre 2015*

- Barème de participation des familles aux classes découverte

**URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES**

*Compte-rendu de la réunion de commission du 12 novembre 2015*

- Dénomination de voie : Allée Saint Jean

**VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

*Compte-rendu de la réunion de commission du 17 novembre 2015*

- Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle

**AFFAIRES SOCIALES**

Compte-rendu de la réunion de commission du 2 novembre 2015

## **CCAS**

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 novembre 2015

## **COMMUNICATION – ANIMATIONS**

Compte-rendu de la réunion de commission du 3 novembre 2015

## **TRAVAUX – CADRE DE VIE**

Compte-rendu de la réunion de commission du 17 novembre 2015

-----

*Madame le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre, avec une pensée particulière pour leurs familles et les blessés qui resteront marqués à vie.*

*Après cette minute de silence, Madame le Maire indique que pour des raisons de sécurité, la porte sera fermée à l'entrée de l'hôtel de ville 15 minutes après le début de la séance.*

*Au sujet de la sécurité, M. Arnaud CHEUX signale qu'une effraction a eu lieu chez un commerçant en centre-ville la nuit précédente. Il annonce que les premiers travaux pour la vidéoprotection ont démarré. La municipalité fait le choix de ne pas attendre l'attribution de la subvention pour commencer ces travaux. Le dossier présenté en octobre n'a pas été retenu et a été repoussé à une prochaine commission en janvier-février 2016. Le marché public pour la mise en place de ce système va arriver à expiration. La ville prend le risque de démarrer les travaux, sans avoir la certitude d'être subventionnée.*

*M. Arnaud CHEUX ajoute que les policiers municipaux sont actuellement en stage d'habilitation pour le port d'armes. Il précise que ce stage était programmé de longues dates. Ils seront opérationnels à partir de la semaine prochaine. Il sera ainsi possible de lancer des patrouilles de nuit.*

*Madame le Maire souhaite réagir à deux articles parus dans le Courrier de l'Eure et lit le communiqué suivant :*

*« Je réponds au premier article concernant la non compétence du personnel de l'accueil qui a très mal apprécié cette manière d'agir. Une erreur peut se produire, il faut respecter le personnel.*

*Christel, je te rappelle que tu es la seule à ne pas tenir un bureau de vote, c'est un devoir d'élu d'être au service du citoyen. Heureusement, des citoyens ont répondu pour tenir les créneaux vides.*

*Concernant l'article du 4 novembre :*

- Je continuerai à gérer la ville en tant que bonne mère de famille sans emprunts toxiques pour des projets réalistes en accord avec mes adjoints qui ont chacun leur compétence et ma confiance. Je vous rappelle les dépenses des jardins familiaux avec rien en face en recettes.*
- Oui, je suis une femme de caractère quand il le faut, de terrain, pour garder en mémoire qu'on ne dilapide pas des recettes, qu'on ne joue pas à Perrette et le pot au lait et je suis une femme d'action et communicante, sinon je n'aurai pas pris la place de Maire.*
- Jean-Baptiste Marchand m'accuse de ne pas être présente ni aux Commissions ni aux Conseils Municipaux mais je lui renvoie la balle, sa collègue élue qu'on a rarement vu au Conseil Municipal, est-ce que cela était normal, je pense que je n'ai jamais fait de remarques désobligeantes sur ses absences. La vie professionnelle n'est pas toujours facile à aménager avec les réunions. Vous me permettrez vu votre jeune âge de vous dire : faites ce que j'ai fait pendant 40 ans au service du public sportif et ensuite au service du public citoyen en tant qu'élue.*
- Mes absences du Conseil Municipal, je n'ai pas à les justifier, cela fait partie de ma vie privée*
- En conclusion, si je ne suis pas une bosseuse, je tiens à féliciter tous ceux qui m'entourent et avec qui, je travaille sur plusieurs dossiers.*

*Cet article a choqué beaucoup de lecteurs et se retourne contre le journaliste qui trouve que*

*l'ambiance du Conseil du Neubourg n'est pas aussi électrique que celui de Brionne. Pour ma part, je ne cèderai jamais à ce genre d'attaque et de bagarre, nous sommes élus pour travailler ensemble au service de nos citoyens. »*

*Mme Christel BERNARD répond qu'elle ne sera pas présente aux élections pour raisons personnelles, et précise que c'est la 1<sup>ère</sup> fois depuis qu'elle est élue qu'elle sera absente.*

*M. Jean-Baptiste MARCHAND revient sur les absences de Mme Laëticia LEBRUN, en déclarant qu'elle n'a pas été autant absente que Madame le Maire et qu'elle a justement fait le choix de démissionner.*

-----

➤ **APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 26 OCTOBRE 2015**

Pas d'observation.

-----

➤ **RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

*M. Arnaud CHEUX rappelle aux conseillers qu'ils ont eu communication du document avec leur convocation. Il précise que ce contrôle couvre la mandature de M. Paul Delachaussee à partir de 2009 et les années suivantes, jusqu'en 2014. Il explique que les magistrats sont venus il y a 1 an, soit 6 mois après les élections. Ce rapport confirme un point de discordance de l'époque : un déficit de trésorerie. M. Arnaud CHEUX annonce que le chapitre est clos et propose de passer à autre chose, de travailler en équipe. Le déficit de trésorerie a été acté. La CRC confirme un infléchissement depuis 2014. Le recrutement d'un comptable pour renforcer ce service a permis de corriger certains points.*

*Il faut s'appuyer sur ce diagnostic, qui n'est pas forcément exhaustif. Ce constat sur les finances s'est retrouvé dans d'autres services : état civil, voirie... Il faut concrétiser les actions au quotidien, c'est un travail de longue haleine.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN précise que ce n'est pas un contrôle qui a été initié par les élus. Ils ont répondu aux questions de l'administration.*

*Mme Christel BERNARD indique qu'elle a pris acte de ce rapport qui la conforte également. Selon elle, chacun a pris ce qu'il voulait. Elle conclut en disant qu'il faut rester vigilant.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-134 : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes pour les exercices 2009 et suivants**

VU le code des juridictions financières, notamment les articles L.243-5, ainsi que l'article R.241-18 ;

VU la notification du 24/09/2015, par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Le Neubourg sur les exercices 2009 et suivants, arrêté au 16/07/2015 ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article R.241-18 du code de juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à un débat ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Ville sur les exercices 2009 et suivants.

**Approuvé à l'unanimité**

-----

➤ **FINANCES**

**Présentation par M. Arnaud CHEUX**

→ **Décision Modification N°3 du Budget Commune 2015**

*M. Arnaud CHEUX explique que cette décision modificative est une prévision assez large et que l'ensemble des crédits ne sera certainement pas consommé. Ces 100 000€ correspondent à moins de 5% de la masse salariale. Cette modification est due aux TAP, à des heures supplémentaires, des augmentations d'indices, et à deux arrêts maladie à combler qui provoquent des heures supplémentaires.*

*Il ajoute qu'au conseil municipal suivant sera annoncé le départ d'un agent de catégorie B qui s'annonce plus tôt que prévu. Il n'y aura pas de période de tuilage avec l'ingénieur dont le poste a été voté au dernier conseil.*

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-135 : Décision Modificative N°3 du Budget Commune 2015**

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif 2015 de la commune voté par le Conseil Municipal le 30 mars 2015 ;

VU la Décision Modificative N°1 du Budget Commune 2015 votée par le Conseil Municipal le 29 juin 2015, et la Décision Modificative N°2 du 28 septembre 2015 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative N°3 du Budget 2015 de la commune présentée ci-après.

<b>Charges de personnel</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6218-020 : Autre personnel extérieur	0,00 €	560,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336-020 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	993,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338-020 : Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0,00 €	170,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	48 563,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64112-020 : NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00 €	889,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	0,00 €	7 559,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0,00 €	6 120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64162-020 : Emplois d'avenir	0,00 €	1 647,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6417-020 : Rémunérations des apprentis	0,00 €	1 159,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	7 101,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	15 305,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-251 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	498,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	2 998,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6456-020 : Versement au F.N.C. du supplément familial	0,00 €	55,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6457-020 : Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	57,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458-020 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	185,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6471-020 : Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00 €	274,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6472-020 : Prestations familiales directes	0,00 €	2 796,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475-020 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	94,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488-020 : Autres charges	0,00 €	2 977,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6718-01 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Adopté à la majorité**

25 POUR, 1 CONTRE (M. Marchand), 1 ABSTENTION (M. Brastel)

-----

#### → **Remboursement d'une facture réglée par un élu**

*M. Arnaud CHEUX explique que M. Francis DURAND a effectué un paiement par carte bancaire pour une facture d'un montant de 88,63€. Il rappelle que les paiements sur Internet ne sont pas possibles pour la mairie.*

*M. Francis DURAND explique que le 11 novembre matin, constatant que le site et les messageries*

*étaient coupés, il a préféré effectuer ce paiement pour rétablir au plus vite la situation et assurer le bon fonctionnement des messageries et du site Internet de la ville. L'envoi d'une facture et un paiement par mandat administratif auraient demandé un délai excessivement long pendant lequel les services de la mairie n'auraient pas eu de messagerie.*

*Mme Christel BERNARD s'étonne car le prestataire prévient deux mois avant. M. Arnaud CHEUX explique que c'est une facture électronique qui est certainement arrivée dans les spams.*

M. Francis DURAND sort de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

#### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-136 : Remboursement d'une facture réglée par un élu**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le site www.leneubourg.fr et les adresses mails en @le-neubourg.fr et @leneubourg.fr ne fonctionnaient plus depuis le 10 novembre minuit suite au non-paiement de l'abonnement pour les noms de domaine et de l'hébergement du site chez OVH (les appels à renouveler ces abonnements ont été envoyés par messagerie mais n'ont pas été réceptionnés par nos services),

CONSIDÉRANT que M. Francis DURAND, adjoint au maire, a procédé au paiement par carte bancaire de la facture d'un montant de 88,63€ afin que la ville ne soit pas privée de site Internet et surtout de messagerie pendant plusieurs jours,

CONSIDÉRANT qu'un remboursement est possible au vu de la facture, d'un certificat administratif et d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 88,63€ à Monsieur Francis DURAND.

**Adopté à l'unanimité**

M. Francis DURAND réintègre la salle.

-----

#### **➤ COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

**Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER relayée par Mme Isabelle VAUQUELIN**

**Réunion du 09 novembre 2015**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS, M. Gilles BARBIER, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, Mme Christel BERNARD, M. Francis DURAND, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Anita LE MERRER

**Assistait :** Laurine DOUBET

#### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

##### **→ Bilan Salon du livre du 1er novembre 2015**

1300 personnes sont venues. Les auteurs ont exprimé un avis positif sur la qualité du salon, les échanges avec les visiteurs ainsi que sur la quantité de livres vendus.

##### **→ Les rendez-vous à venir**

- **Concert Ars Viva le 13 novembre**
  
- **Festival Alimenterre**, le 19 novembre, organisé par le Lycée agricole et le carrefour rural. La commune est partenaire avec la mise à disposition de la salle. Le film présenté s'intitule « Palme : une huile qui fait tâche » et sera suivi d'un débat.
  
- **Festival du Film Documentaire le 26 novembre** : Projection de deux films :
  - « Bovines ou la vraie vie des vaches » à 09h30.
  - « Les passeurs de soins » à 20h00, en présence de Philippe Masse, Réalisateur.
  
- **Pièce de théâtre La surprise le 29 janvier**
- **La troupe de Conches a confirmé la date du 23 avril.**
  
- **FDA 2016**

Les expositions concerneront : à l'OT F. Back, « L'Homme qui aimait la nature », à la Médiathèque « F. Back, La nature en mouvement », et au Musée de l'Ecorché « Les techniques du cinéma d'animation ».

→ **Coût du cinéma**

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 47 000 € (dt les taxes spéciales 18 150 €, l'énergie 9 120 €, Entretien bâtiment 8 200 €, petit équipement 4 200 €, maintenance 4 400 €). A cela s'ajoute la subvention de 27 953 € et les charges de personnel pour 8 300 €. Soit un total de 83 000 €.
- Les recettes sont de 13 700 €.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 116 k€.

**ENSEIGNEMENT ET SPORT**

→ **Conseil d'école de l'école Dolto du 3 novembre**

- Effectif : 145 enfants dont 6 enfants avec dossier MDPH.
- Les prévisions de rentrée 2016 avec 35 enfants nés au Neubourg, (en attente des naissances de Crestot) laissent présager une menace de fermeture de classe.
- Activités scolaires : visite jardins familiaux, piscine, sortie forêt, expositions au Lycée deux fois par an puis avec les musiciens de l'UP, spectacle « Le petit Chaperon Rouge ».
- Travaux à réaliser : un accès sécurisé, jeux extérieurs, sanitaires, aménagement de la salle polyvalente.
- Le projet d'école sera très lié à l'utilisation de l'informatique dans l'école.

→ **Conseil d'école de l'école Jean Moulin du 3 novembre.**

- Effectif : 194 enfants. Prévision 2016 : environ 190 enfants.
- De très vifs remerciements à la Municipalité mais surtout aux Services Techniques qui interviennent rapidement sur des faits qui leur sont signalés dans l'école par les professeurs.
- L'Association des parents d'élèves va sans doute être dissoute car personne ne veut reprendre le flambeau.

→ **Conseil d'école de l'école Dupont de l'Eure du 6 novembre**

- Effectif : 204 élèves.
- Prévision 2016 : 194 élèves. Menace de fermeture de classe.
- Projets pédagogiques : course d'orientation avec Me Lesage et 12 étudiants STAPS, projet catapulte avec les 6ème, Eure en math et Défi math, Illustration du livre écrit dans le cadre des TAP.
- Projet handicap non retenu cette année.
- Projet de classe transplantée à Portbail du 3 au 10 juin 2016 avec 2 jours en moins.
- Problème de violence entre enfants : il est envisagé de limiter l'effectif dans la cour de récréation avec deux horaires.

→ **Conseil d'administration du collège du 3 novembre**

Le nombre de 900 élèves a été atteint. Le Conseil d'Administration regrette la baisse du budget alimentaire journalier. Le prix des repas est désormais identique dans tous les collèges et s'élève à 3,15 €. Sur ce tarif, il y a 41% de charges. La part qui revient pour l'achat de marchandises se réduit passant de 1,87 € à 1,827€.

En 2016, le collège devra régler la facture des ordures ménagères qui selon les prévisions du comptable gestionnaire s'élèverait à 13 861 €. Ceci apparaît trop couteux.

→ **Bilan PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) sur les 5 établissements scolaires**

- Le PPMS 2015 a eu pour scénario un accident impliquant un véhicule transportant des matières dangereuses (risque toxique). Cet accident s'est produit à proximité du Neubourg
- Dans chacun de ces établissements scolaires du Neubourg, un observateur communal a été présent dès 9 h 45 et est resté dans l'établissement pendant tout l'exercice.
- Le groupe de travail PPMS 2015 est unanime pour demander à Madame le Maire l'établissement d'un plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

→ **Actualités TAP**

- A l'école Dolto, les TAP ont commencé en maternelle. Les activités d'expression corporelle ont été privilégiées pour l'hiver, mais les locaux ne sont pas adaptés pour accueillir 3 classes.
- Satisfaction dans les 3 conseils d'écoles.

→ **AG Randon'Eure du 23 octobre**

130 adhérents dont 32 du Neubourg.

Solde positif de 974,36 €. Association dynamique qui allie convivialité et activité physique.

→ **AG du NAC le 7 novembre 2015**

Les éléments positifs

- Le nombre d'adhérents a été multiplié par 4,5 en 4 ans. 250 licenciés en 2014-2015.
- Bon entretien de la structure extérieur et intérieur. Le constat d'une amélioration du ménage pour l'intérieur a été signalé.

Les éléments plus délicats :

- il reste à investir dans une cage de lancer, les membres de la commission remarquent qu'il existe déjà une cage de lancer sur le terrain de foot.
- Luc Blanchard déplore la non reconduction des foulées neubourgeoises. Les élus de la commission précisent que l'année passée, les règles de sécurité n'avaient pas été respectées.

→ **AG de l'UVN du 07 novembre 2015**

- Très bonne année avec beaucoup de titres départementaux, régionaux et nationaux.
- 2016 sera l'année des engagements pour recréer une école de cyclisme.
- Enfin, les finances sont saines, il doit rester en caisse 1 880€ après avoir organisé en juin dernier le Championnat de France des comités qui sont venus de toutes les régions.
- Un grand merci pour les aides de la Municipalité, de la CDC, des bénévoles, qui tout au long de l'année répondent présent pour toutes les courses organisées.

→ **Commission Soutien à la vie Locale de la CdC du mardi 27 octobre**

Le PEDT a été accepté par le Préfet. Il est en cours de signature. La résidence d'artistes n'est pas encore finalisée pour cette année. Il est possible de bénéficier des services de la secrétaire de Mairie d'ville. Prêt du Minibus du PAJ aux communes exclusivement, en dehors des horaires et jours du PAJ. Fête des voisins le 27 mai 2016.

→ **Prochaine commission** Le lundi 07 décembre à 20h00.

-----

*Concernant le NAC et la cage de lancer, Mme Isabelle VAUQUELIN précise que la cage installée sur le site de l'hippodrome est destinée au lancer de marteau, mais ne peut servir aux autres lancers. Madame le Maire ajoute que les filets de cette cage sont très abîmés, ce qui représente un danger.*

*Mme Isabelle VAUQUELIN fait remarquer aux conseillers que 2 assemblées générales se sont tenues le 7 novembre. Elle ajoute qu'elle a assisté à celle du NAC et que Madame le Maire est allée à celle de l'UVN.*

-----

→ **Barème de participation des familles aux classes découverte**

*Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle qu'une année, c'est l'école Jean Moulin qui organise une classe découverte, l'année suivante, c'est l'école Dupont de l'Eure.*

*Une participation progressive est demandée aux familles, calculée en fonction du quotient familial, jusqu'à une participation à hauteur de 100% pour les extérieurs, où là, ce sont éventuellement les*

communes concernées qui apportent leur contribution. Par rapport au tableau de l'an dernier, le quotient familial a augmenté de 1%. Mme Isabelle Vauquelin précise que le projet a été revu à la baisse quant au nombre de jours. Elle indique que le coût par enfant est de 650€, il était de 900€ avec l'ancien projet. Cela concerne une classe de CMI/CM2.

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-137 : Barème de participation des familles aux classes découverte**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2015-101 portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un projet de classe découverte 2016 à l'école Dupont de l'Eure,

CONSIDÉRANT que l'école Dupont de l'Eure projette de faire partir au printemps 2016 une classe à Portbail dans la Manche,

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été déposée auprès du Conseil Départemental pour une prise en charge partielle du financement,

CONSIDÉRANT que la Ville a la volonté de favoriser le départ du plus grand nombre d'enfants,

RAPPELANT que le quotient familial correspond au revenu imposable disponible divisé par le nombre de personnes à charge au foyer,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de fixer la participation des familles selon le barème suivant :

QF annuel	QF Mensuel	Participation demandée*
< à 1 725 €	< à 144 €	16 %
1 725 à 3 450 €	144 à 288 €	22 %
3 450 à 5 176 €	288 à 431 €	30 %
5 176 à 6 901 €	431 à 575 €	40 %
6 901 à 8 626 €	575 à 719 €	52 %
8 626 à 10 351 €	719 à 863 €	63 %
> à 10 351 €	> à 863 €	73 %
Extérieur	Extérieur	100 %

\* La participation demandée aux familles sera proportionnelle au coût du séjour, aide du Conseil Départemental déduite.

**Adopté à l'unanimité**

M. Claude PASQUIER demande si l'an dernier, des enfants ne sont pas partis pour des raisons financières. Mme Isabelle VAUQUELIN répond que des enfants ne sont pas partis pour des raisons diverses, mais pas pour des problèmes financiers.

-----

### **➤ COMMISSION URBANISME ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

**Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN**

**Réunion du 12 novembre 2015**

**Présents :** M. Francis DURAND, M. Gilles BARBIER, Mme Christel BERNARD, M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Excusés :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER et M. Jean-Baptiste MARCHAND

### **ECONOMIE**

Présentation d'un projet d'étude par Joël Lelarge, Vice-Président en charge du développement économique de la CdC du Pays du Neubourg et Jérémy Plantin, Chargé de mission développement économique.

Une étude préalable OCM – CDC du Pays du Neubourg a été réalisée en 2009. Des extraits de cette étude ont été présentés. Un des enjeux de l'étude était la structuration du pôle du centre-ville du Neubourg avec les actions suivantes :

- Une étude urbaine sur le centre-ville du Neubourg.
- La mise en place d'une gestion prévisionnelle du bâti commercial.
- La chartre d'enseignes et de façades.
- L'information et la signalétique.

Une nouvelle étude est proposée afin d'adapter au mieux le centre-ville aux nouvelles pratiques de consommation en conservant son identité.

L'étude doit permettre de répondre à 4 enjeux stratégiques :

- Affirmer la vocation de ville-pôle du Neubourg au cœur d'un territoire rural.



- Faire profiter l'hyper-centre du Neubourg de l'attractivité commerciale existante et entrée de ville en améliorant les liaisons entre le centre et la périphérie.
  - Renforcer l'identité culturelle du centre.
  - Dégager une offre foncière nécessaire à l'implantation de nouveaux programmes.
- Le budget estimé de cette étude est 19 000 € avec une prise en charge du FISAC de 3 990 €.

Les élus de la commission émettent un avis défavorable à la réalisation de cette étude. Ils souhaitent que soient réalisées des actions qui correspondent aux besoins des commerçants du Neubourg et non une énième étude qui sera sans doute du « copier-coller » d'une étude sur une ville avec une activité économique similaire à la nôtre.

Ils demandent que :

- Le dossier signalétique soit repris et enfin finalisé.
- Les commerçants soient aidés sur le conseil pour l'accessibilité au handicap de leurs magasins.
- Les commerçants soient interrogés sur leurs besoins et accompagnés pour l'animation du Centre-Ville.

## URBANISME

### → DIA

- DIA 27 428 15 0056 : Cession d'un bail commercial, 2 place Aristide Briand, parcelle AK 35 de 38 m<sup>2</sup>.
- DIA 27 428 15 0057 : Cession d'un bail commercial, 4 rue Octave Bonnel, parcelle AL 231.
- DIA 27 428 15 0058 : Cession d'un bail commercial, 25 m<sup>2</sup>, 50 rue de la République, parcelle AK 89.
- DIA 27 428 15 0059 : Vente de 2120 m<sup>2</sup> de la parcelle AS 36 et 100 m<sup>2</sup> de la parcelle AS 39, rue du Ressault.
- DIA 27 428 15 0060 : Cession d'un terrain non bâti, 9 rue de Vitot, parcelles 158 et 160, de 952 m<sup>2</sup>.
- DIA 27 428 15 0061 : Cession d'une propriété bâtie, 2 place Aristide Briand, parcelle AK 35 de 38 m<sup>2</sup>.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

### → DP

- DP 27 428 15 N 0045 : Construction d'un abri de jardin en bois avec une couverture imitation tuile de 10,5 m<sup>2</sup>, 12 rue du Moulin de Pierre, parcelle AW 150 de 485 m<sup>2</sup>.
- DP 27 428 15 N 0046 : Remplacement d'une porte par un mur en brique, 57 avenue du Doyen Jussiaume, parcelles AC 132 et 133.
- DP 27 428 15 N 0047 : Ouverture d'une façade pour pose de 3 châssis, ouverture d'une façade pour création d'une issue de secours, reprise enduit de façade idem existant, complexe du Haut Phare, parcelle AN 111.
- DP 27 428 15 N 0048 : Construction d'une véranda de 22,99 m<sup>2</sup> sur le pignon ouest d'une construction existante de 103,45 m<sup>2</sup>, 24 rue du Bosc Fichet, parcelle AH 3 de 1205 m<sup>2</sup>.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'ensemble de ces dossiers

→ **Prochaine commission** : le jeudi 10 décembre 2015 à 18h30. La commission débutera par une intervention de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg pour la présentation du projet de la nouvelle « déchèterie ressourcerie ».

-----

*Concernant l'étude proposée par la communauté de communes, Mme Christel BERNARD remarque que ce projet avait déjà été présenté en 2013 et n'a pas bougé d'un pouce.*

*M. Francis DURAND précise que la présentation prévue pour le début de la prochaine commission sera probablement annulée.*

*Mme Christel BERNARD demande où en est le projet du 2<sup>e</sup> collège. M. Francis DURAND indique que le projet avance et qu'il a reçu dans l'après-midi une demande du Conseil départemental pour obtenir les plans de recollement des réseaux. Mme Isabelle Vauquelin*

*ajoute que des prélèvements de terre ont été réalisés. Madame le Maire termine par préciser que trois bureaux d'architecte ont été retenus et que le choix définitif se fera bientôt.*

-----

→ **Dénomination de voie : Allée Saint Jean**

*M. Francis DURAND précise qu'il s'agit de la voirie du lotissement « Ravaux ». Il s'agit d'une donc voie privée. Madame le Maire précise qu'aucune rétrocession n'est envisageable avant la fin des travaux.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-138 : Dénomination de voie : Allée Saint Jean**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDÉRANT la demande du Centre des Impôts fonciers d'Evreux suite à l'enregistrement de déclarations de personnes indiquant habiter « Allée St Jean » au Neubourg, de régulariser la création de cette voie par délibération,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de dénommer « Allée St Jean » la voie correspondant à la parcelle AM 179.

Il est précisé que cette voie est privée et que sa gestion restera à la charge du ou des propriétaires.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

**Lecture du rapport par M. Didier ONFRAY**

**Réunion du 17 novembre 2015**

**Présents :** Mme Evelyne DUPONT, M. Gilles BARBIER, M. François BIDAULT, M. Francis BRONNAZ, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY, M. Claude PASQUIER.

**Excusés :** Mme Hélène LEROY, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH.

**Assistait :** M. Gilles Blomme

→ **Assainissement collectif des eaux usées sur le Bocage.**

Le projet consiste à relier le groupe de 10 maisons situé sur le Bocage, au réseau public de collecte des eaux usées.

Pour ce faire, un poste de relèvement sera installé rue du Ressault sur une petite parcelle de 25 m<sup>2</sup> cédée à cet effet en bordure de route par le propriétaire. La collecte sera gravitaire sur 390 mètres jusqu'à la pompe de relevage. Les eaux usées seront renvoyées par refoulement sur 630 mètres jusqu'au réseau existant Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny près du centre Leclerc.

Coût estimé des travaux: 135 000€ HT.

L'étude de faisabilité sera réalisée, puis une subvention sera demandée à l'agence de l'eau de 30 %. Compte tenu des délais de l'étude 12 mois, plus les délais pour obtenir une décision de l'agence de l'eau, cela situe les travaux au plus tôt en 2017.

→ **Amélioration du réseau de collecte des eaux pluviales de la rue de Crosville et de la rue du Bout du Val**

Les habitants situés rue de Crosville subissent des inondations liées à un engorgement du réseau pluvial avec les eaux qui arrivent de l'Avenue Pierre Mendés France.

L'objectif est de modifier le réseau d'eaux pluviales de la rue de Crosville, et, de créer un bassin d'une capacité de 850m<sup>3</sup> sur la parcelle en triangle entre la rue de Crosville et la voie verte, surface du bassin 915m<sup>2</sup>. Le petit bassin existant de 150m<sup>3</sup> entre l'Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la voie verte sera busé en 800 mm et remblayé.

Coût estimé HT: 80000€ + 5000€ pour la maîtrise d'œuvre, soit 85000€.

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental.

→ **Point sur les travaux rue du Val-Séry.**

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés. Les lampadaires sont posés.

Les travaux de réfection du tapis de la voirie sont toujours en attente. La CDC, le SERPN, et,

le SIEGE sont en cours de réflexion pour savoir ce qu'ils vont faire compte tenu de la problématique du fonds de forme de très mauvaise qualité.  
Une réflexion sur le chemin piétonnier de cette rue doit être menée.

→ **Autre information** : Véolia dans le cadre des prestations du contrat d'affermage a procédé à un diagnostic par caméra de l'état des conduites d'eaux usées de plusieurs rues, les tuyaux en ciment de collecte des eaux usées de Dupont de l'Eure, Pont de l'Arche et Val-Séry présentent un début de dégradation. Il sera nécessaire de faire dans le temps, une rénovation progressive de notre réseau de collecte des eaux usées par chemisage en commençant par les canalisations les plus dégradées.  
Par exemple, pour la rue du Val Séry le coût de rénovation serait de 31728€ TTC.

→ **Questions de Monsieur DETAILLE :**

- Les riverains de la route de Nassandres demandent la réalisation d'un passage piéton, pour pouvoir traverser en toute sécurité cette route. A priori, le passage piéton pourrait être positionné à proximité de l'intersection avec la rue de Brionne, à voir.
- M. Détaillé signale que les zébras de la route de Beaumont à proximité de l'Avenue de la Libération sont effacés. De plus, il serait souhaitable de mettre aussi des zébras en face, de l'autre côté de la route de Beaumont.

-----

*Concernant le réseau de collecte des eaux pluviales de la rue de Crosville, M. Francis BRONNAZ indique que ce bassin crée beaucoup de problèmes. La grille au niveau du franchissement de la Voie Verte est régulièrement bouchée : le bassin monte en charge, ce qui provoque des inondations. Il s'agit de diminuer l'afflux de la rue de Crosville vers la rue Pierre Mendès France, afflux qui risque d'augmenter avec le nouveau lotissement sur la commune de Crosville côté Neubourg, avant la déviation. Une noue d'infiltration va être aménagée. Elle sera praticable pour permettre un entretien à la tondeuse.*

*Concernant la rénovation des canalisations, M. Hervé VANDERMEERSCH demande si le procédé est fiable et Mme Anita LE MERRER demande la durée de vie du chemisage. M. Francis BRONNAZ répond que la durée est de 50 ans, selon le procédé employé et en fonction de la qualité de la résine.*

*M. Francis BRONNAZ indique que le but de cette estimation est de monter un projet sur plusieurs années et de le budgétiser.*

*M. Claude PASQUIER signale que rue Dupont de l'Eure, les caves sont plus basses que les canalisations et sont régulièrement inondées.*

*Concernant la rue du Val Séry, M. Francis DAVOUST s'étonne que les travaux de réfection n'aient pas été anticipés. M. Francis BRONNAZ répond que ce ne pouvait être prévu, c'est en creusant qu'il y a eu un effondrement, jusqu'à 3 cm d'affaissement à certains endroits.*

-----

*Madame le Maire indique qu'une nouvelle loi interdit le stationnement à proximité des passages piétons.*

*M. Jean Luc BRASTEL félicite la police municipale et surtout M. Serge Frébert pour la présence devant le collège et faire respecter les places de stationnement réservé aux taxis. Le stationnement des cars restent problématiques. Les automobilistes sont incivilisés.*

*M. Francis BRONNAZ informe le Conseil que l'arrêt de car de l'école Jean Moulin a été déplacé, pour des raisons de sécurité.*

-----

→ **Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle**

*M. Francis BRONNAZ expose qu'il est demandé aux communes concernées de délibérer pour émettre un avis sur le SAGE de la Risle. Il rappelle que la communauté de communes à la compétence travaux et engagera les travaux nécessaires, sous le contrôle du SAGE.*

*M. Edouard DETAILLE remarque que le projet est ambitieux.*

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-139 : Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 212-6 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle approuvé par la Commission Locale du SAGE de la Risle au cours de sa séance du 13 décembre 2013 ;  
CONSIDÉRANT que la commune du Neubourg doit émettre un avis sur le projet de SAGE de la Risle ;  
Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### **➤ AFFAIRES SOCIALES**

#### **Lecture du compte-rendu par Mme Brigitte LOPEZ**

#### **Réunion du 02 novembre 2015**

**Présents :** Mme Hélène LEROY, Mme Brigitte LOPEZ,  
Mme Joceline BERTHELIN de la croix rouge.

**Excusées\_:** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS, Mme Anita LE MERRER, Mme Sophie BETTENCOURT assistante sociale, Mme Françoise MAILLARD Vice-Présidente de la commission Solidarité à la CDC, et M. Jean Baptiste MARCHAND.

#### **→ Bilan Sortie Fécamp Etretat du 8 octobre 2015**

Cette journée c'est bien déroulée, le matin nous avons visité le palais Bénédictine de Fécamp, déjeuner au restaurant à Etretat et visite guidée de la ville.

**Recettes :** 23 participants à 55€ (total 1265,00€)

Participation ville du Neubourg 515,10€

**total recettes : 1780,10€**

**Dépenses :** 23 contrats SM tourisme à 34€ (total 782,00€)

Le transport en bus 866,00€

Frais reprographie 16,50€

Affranchissements 115,60€

**total dépenses : 1780,10€**

#### **→ Sortie match de hockey du 24 octobre**

Nous nous sommes rendus à la patinoire de Rouen voir le match (Rouen bordeaux). Cette sortie fut une vraie réussite, notre car était complet, il y a eu une ambiance formidable et de plus Rouen a gagné (4/2).

**Recettes :** 53 participants à 10€ (total 530,00€)

Participation de la ville + une entrée chauffeur : 430,00€

**Total recettes : 960,00€**

**Dépenses :** 54 entrées (total 540,00€)

53 places autocar (415,00€)

Frais reprographie (5,00€)

**Total dépenses : 960,00€**

#### **→ Séniors en vacances 2016**

Il a été décidé lors de la commission que le séjour serait de 8 jours et 7 nuits.

Le voyage devait avoir lieu dans le pays de Loire, mais après plusieurs demandes aux différents villages vacances de la ANCV, il s'avère que beaucoup de ses établissements soient déjà complet, de plus à ce jour leurs catalogues ne sont toujours pas sortis.

Nous sommes toujours à la recherche d'un établissement pour accueillir nos séniors.

#### **→ Programme 2016 autres sorties**

- Visite de la chocolaterie Michel Cluizel à Damville courant mars en ½ journée. Le prix serait de 10€ adultes et de 5€ enfants.
- Egalement prévue la visite de la base 105 d'Evreux sur la journée.

- Courant janvier un match de foot est à l'étude le 16 janvier Caen Marseille et le coût de ce match, le tarif reste (non confirmé).

→ **Prochaine réunion** le 5 janvier 2016 à 18H.

-----

### ➤ **CCAS**

**Lecture du compte-rendu par Mme Hélène LEROY**

**Conseil d'Administration du 16 novembre 2015**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Présidente, Mme Hélène LEROY Vice-présidente, Mme Evelyne DUPONT, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Christel BERNARD, M. Didier ONFRAY, conseillers municipaux  
Mme BERTIN, Mme LECHEVALIER, Mme MONNIER et Mme EUDELIN, représentantes organisations extérieures.  
Mme ROYER, assistante sociale

**Excusées :** Mme Christelle DEGLOS, Mme S. LEROY, Mme MAILLARD

→ **Dossiers en cours :** Aides attribuées :

Deux aides pour des factures d'énergie : 400 €

Deux aides pour dettes de cantine : 255,60 €

Deux aides pour dettes locatives : 390 €

→ **Prochain conseil d'administration** le 14 décembre à 18 h 00

-----

### ➤ **COMMUNICATION – ANIMATIONS**

**Lecture du rapport par Mme Evelyne DUPONT**

**Réunion du 03 novembre 2015**

**Présents :** Mme Christelle DEGLOS, Mme Evelyne DUPONT, M. Gilles BARBIER, M. Francis DURAND.

**Excusés :** Mme Brigitte LOPEZ, M. Jean-Baptiste MARCHAND

**Assistait :** Justine VERHEULE

#### **COMMUNICATION**

→ **Vivre Ensemble N°64**

- Révision du sommaire et inventaire des différentes rubriques

- Définition du timing : - bouclage des articles le 30 novembre

- maquette le 07 décembre

- BAT le 11 décembre

- réception du bulletin : semaine 51

- distribution les 21-22 et 23 décembre avec l'agenda et le calendrier

→ **Carte de vœux**

Choix de la carte de vœux parmi les différents visuels proposés. Cette carte est entièrement réalisée en interne et le fichier est transmis à une entreprise pour impression.

→ **Panneau lumineux**

Nous sommes toujours en réflexion quant au remplacement du panneau actuel ; différents matériels nous ont été proposés, avec différents devis (achat ou location) ; nous devons rencontrer prochainement un autre distributeur.

#### **ANIMATIONS**

→ **Spectacle pyrotechnique du 19 décembre**

Rue des remparts à 17 H 45 :

Un feu d'artifice de Noël réunissant jeux de lumières et effets spéciaux sur des chansons traditionnelles de Noël.

- Réflexion sur la mise en place d'un décor éphémère

- Proposition de distribution d'une centaine de bonnets de père Noël lumineux

- Recherche d'un père Noël pour ramener les spectateurs en ville.  
Suite à entretien très récent avec un membre du bureau de l'UCIAL :  
Ce même jour l'UCIAL va proposer l'après-midi, une animation sur la place Gambetta.  
Elle va y installer son chalet avec vente de chocolat et vin chaud. Circulation dans le centre-ville, du père Noël qui distribuera des friandises, possibilité de photos avec les enfants. C'est ce même Père Noël qui se rendra dès la fin du spectacle, rue des remparts, pour attirer le public en ville.

→ **Séances cinéma retraités**

Les séances de cinéma ont repris en novembre avec deux séances pour rattraper le mois d'octobre.

- le 02 novembre : « Lolo » avec Dany Boon : 148 entrées
- le 23 novembre : « L'étudiante et Monsieur Henri » avec Claude Brasseur : 131 entrées
- Prochaines séances : le 14 décembre : « Belle et Sébastien », de nouvelles aventures  
Le 04 janvier 2016 : « Pension complète » avec Franc Dubosc et Gérard Lanvin (un remake de la cuisine au beurre avec Bourvil et Fernandel)

→ **Questions diverses :**

- Proposition de l'UP de coupler les manifestations de son 70<sup>e</sup> anniversaire, avec la fête de la musique, en avançant celle-ci au samedi 18 juin.  
La commission a émis un avis défavorable ; en 2016 nous maintenons la fête de la musique le mardi 21 juin.

-----

➤ **TRAVAUX – CADRE DE VIE**

**Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER**

**Réunion du 17 novembre 2015**

**Présents :** Mme Evelynne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis BRONNAZ, M. Didier ONFRAY, M. Edouard DETAILLE, M. Gilles BARBIER, M. Philippe DELAUNAY

**Excusés :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Hervé VANDERMEERSCH, M. Benjamin MAUGY

**Assistait :** M. Gilles Blomme, services techniques

→ **Les points traités ci-après figuraient à l'ordre du jour.**

**1/ Chauffage de l'église :**

Gilles Blomme a mis en service l'installation réalisée dernièrement à notre arrivée sur les lieux ; Satisfecit d'entrée des présents notamment sur les points suivants :

a/ esthétique : intégration du matériel au demeurant très moderne dans l'environnement ; aucun heurt visuel

b/ fonctionne l : ressenti du chauffage par rayonnement quasi instantané dans les rayons d'action des 10 appareils installés.

c/ qualitatif : le câblage pourtant conséquent par des parcours et des peintures adéquats est parfaitement masqué dans les structures

d/ simplicité : mise en route simple en commande unique à partir du tableau général logé dans la sacristie.

e/ rendu complémentaire : en fonctionnement les 10 appareils génèrent un reflet irisé participant à l'éclairage de la zone d'impact du meilleur effet

A la suite les présents acceptent une réception sans réserves de l'installation.

A suivre cependant la maintenance par la résolution de l'accès aux appareils situés à 5 m du sol. Pour la mise en place d'un éventuel automatisme de la régulation attente des comparaisons de consommations électriques sur une année pour décider du bien-fondé ou non d'un tel ajout à l'installation.

**2/ Abri couvert pour la pétanque**

Gilles Blomme propose la mise en place d'une structure préfabriquée métallique couverte en toile haute résistance. Le projet d'un coût total de 85k€ revient à 300€/m<sup>2</sup>/ttc environ.

La commission a apprécié :

a/ l'emplacement retenu sur le terrain de boules bordé de 2 allées : la structure n'empiète pas le terrain opérationnel

b/ la simplicité et l'esthétique malgré sa robustesse de l'ouvrage proposé

c/ le volume ainsi abrité tant en hauteur qu'en surface permettant outre la pratique réglementaire de l'activité convenue en sous face l'utilisation pour des manifestations autres.

La commission présente a jugé utile de prévoir un coupe-vent latéral côté ouest pour éviter par temps de pluie et vent cumulé un rendu hétérogène du sol pouvant n'être que partiellement imbibé donc impropre à l'activité envisagée.

Il n'est pas à ce jour envisagé la pose d'un éclairage en sous face, la translucidité de la toile permettant de récupérer suffisamment d'éclairage zénithal

L'ensemble des présents s'est montré favorable au projet proposé

#### → **Discuté hors ordre du jour**

Les présents se sont montrés très critiques au sujet d'un article paru dans le courrier du Neubourg émis par le club de musculation. La contre argumentation se limitant à des précisions claires. Les budgets municipaux ne sont pas extensibles à souhait. Ainsi une masse importante d'argent à investir ne peut prévoir réaliser pour un club de 30 licenciés plus de 200k€ de travaux. Et de plus les présents opteront toujours pour des projets desservant des activités sportives dites de compétition. A contrario celles dites de loisirs, la musculation en faisant naturellement partie, sont forcément moins prioritaires.

-----

*M. François BIDAULT indique avoir constaté à l'occasion du concert Ars Viva qu'il y a des courants d'air dans l'église, le vent venant d'en face. Il reste à régler ce problème de courants d'air et réguler le chauffage.*

*Concernant les vitraux, il avertit qu'ils ne seront pas tous éclairés pour Noël. Les travaux d'éclairage sont un peu retardés, le choix a été fait de ne pas installer d'échafaudage pendant les fêtes.*

*M. François BIDAULT souhaite apporter des précisions sur le projet de boulodrome. Il rappelle que ce projet était prévu par la majorité sortante. Il explique qu'il y a beaucoup de seniors dans le club de pétanque, et que ces derniers pratiquent même en cas de mauvais temps. Il ajoute qu'il y a une école de jeunes, qui fonctionne avec Conches. Ainsi, une structure toilée permettra un abri couvert. Cette structure sera au plus près du gymnase et pourra également servir d'abri au moment des fêtes de fin d'année des clubs.*

*Mme Christel BERNARD rappelle qu'il faudra penser à déposer un permis de construire.*

*Concernant la polémique avec le club de musculation, M. Claude PASQUIER estime que toute surenchère est inutile.*

*Madame le Maire rappelle qu'une salle a été mise à disposition du club et qu'il faut s'organiser en fonction car en attendant, il y a d'autres choses encore à faire.*

*M. Arnaud CHEUX ajoute que lorsqu'une salle de musculation sera envisagée, il faudra qu'elle puisse servir à d'autres clubs, le renforcement musculaire faisant maintenant partie intégrante de toute préparation sportive. Il rappelle que le club de musculation ne compte que 25 adhérents, un tel équipement doit profiter à un maximum de sportifs. Il précise que tout ne peut être réalisé d'un coup : il faut du temps et de la vigilance sur les dépenses. Un projet a été présenté il y a un an mais le club de musculation avait des exigences. Pour le moment, la municipalité a déjà consenti un effort avec la mise à disposition d'une salle pour commencer à se développer. Le club doit se structurer et faire ses preuves.*

*Mme Christel BERNARD prône le dialogue.*

-----

#### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ M. Jean Luc BRASTEL revient sur les évènements de la nuit dernière. Il signale que ce n'était pas anodin, qu'il y avait des armes. Il revient sur l'importance des patrouilles de nuit. M. Arnaud CHEUX précise que les patrouilles dites de nuit de la police municipale correspondront à des patrouilles du soir. Mme Christel BERNARD rappelle que la police municipale n'a pas à se substituer à la gendarmerie. M. Arnaud CHEUX confirme et précise que la police municipale travaille en coordination avec la gendarmerie. Il ajoute qu'avec 3 agents, il est impossible d'organiser des patrouilles tous les soirs, elles seront mises en place de manière aléatoire certains soirs, ainsi que certains week-ends.

Madame le Maire revient sur le cambriolage en précisant que les individus étaient informés. Il s'agissait d'une équipe organisée, qui a commis d'autres vols sur Evreux.

M. Francis DAVOUST rappelle qu'il y a 1 à 2 patrouilles de gendarmerie par nuit. Il revient sur l'importance de la vidéoprotection qui pourra jouer un rôle de dissuasion. Il invite chacun à signaler à la police ou la gendarmerie toute chose anormale. M. Edouard DETAILLE trouve les patrouilles aléatoires intéressantes car elles peuvent être gênantes.

Mme Isabelle VAUQUELIN indique que des auteurs de cambriolages précédents ont été retrouvés par la gendarmerie.

Pour M. Francis DAVOUST, il est important de rassurer la population, d'autant plus dans les circonstances actuelles.

M. Jean Luc BRASTEL constate qu'un trou de 10 mètres de profondeur dans la rue Henri Dunant représente un réel danger.

M. Francis DURAND répond que deux courriers recommandés ont été adressés et sont restés sans réponse. Le permis de construire est annulé, les démarches sont en cours. Peut-être faudrait-il prendre un arrêté de péril ? M. Edouard DETAILLE conseille de faire des travaux à prix raisonnable par les services de la ville ou du moins sécuriser les lieux à moindre coût, avec des barrières.

M. Jean Luc BRASTEL signale que des arbres entrent dans les propriétés de riverains des rues de Honfleur et de la Picasso. M. Francis BRONNAZ répond que les arbres ont été taillés au printemps dernier et qu'ils ont repoussé depuis.

-----

**Prochain conseil : 14 décembre à 20h30**  
**Fin de séance : 22h30**



## **Délibérations du 23 novembre 2015**

DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-134 : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes pour les exercices 2009 et suivants

DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-135 : Décision Modificative N°3 du Budget Commune 2015

DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-136 : Remboursement d'une facture réglée par un élu

DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-137 : Barème de participation des familles aux classes découverte

DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-138 : Dénomination de voie : Allée Saint Jean

DÉLIBÉRATION n° DCM-2015-139 : Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle